

MINISTERE DE LA SANTE

==00000000==

CABINET

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Arrêté n°2015 876 /MS/CAB
portant nomination de chefs de services à la
Direction régionale de la Santé du Centre-Ouest

LE MINISTRE DE LA SANTE



Visa N. 1360

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du premier Ministre ;
- Vu le décret n°2014-004/PRES-TRANS du 23 novembre 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu la loi n°023/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique au Burkina Faso ;
- Vu la loi n°010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalité d'intervention de l'Etat et répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement ;
- Vu la loi n°020/98/AN du 05 mai 1998 portant normes de création d'organisation et de gestion des structures de l'administration de l'Etat ;
- Vu le décret n°2013-404/PRES/PM/SGG-CM du 23 mai 2013 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu le décret n°2013-926/PRES/PM/MS du 10 octobre 2013 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu l'arrêté n°2014-011/MS/CAB du 13 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la Santé ;

Sur proposition du Directeur régional de la Santé du Centre-Ouest ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Toussaint ROUAMBA, Matricule 259 779X, Médecin est nommé Chef de Service de la Promotion de la Santé (SPS).

Article 2 : Monsieur Robert SAWADOGO, Matricule 231 410M, Pharmacien est nommé Chef de Service de la Pharmacie, du Médicament, des laboratoires et de la médecine et pharmacopée traditionnelles (SPMLMPT).

Article 3 : Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

Article 4 : Le Secrétaire général du Ministère de la Santé et le Directeur régional de la Santé du Centre-Ouest sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 15 JUL. 2015


Amédée Prosper DJIGUIMDE

Officier de l'Ordre National

Ampliations :

- PM
- CAB/MS
- SG/MS
- Structures centrales/santé
- Structures déconcentrées/santé
- Tous les services rattachés
- Archives/chrono
- J.O